



Syndicat Départemental de l'Action Sociale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES

☐ 02.99.65.36.50

☐ 02.99.31.64.32

E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr - site: sdasfo35.tumblr.com

Monsieur le Préfet de la République

1 avenue de la Préfecture

35000 RENNES

Rennes, le Samedi 6 Janvier 2018

A l'attention de Monsieur Christophe MIRMANT

Monsieur le Préfet de la République,

Notre syndicat départemental a pris acte de vos vœux, vœux que nous vous adressons en retour. Notre organisation salue l'unité syndicale qui unit FO CGT CFDT UNSA et CFTC pour exiger ensemble le retrait total et immédiat de l'article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale qui a pour conséquence la fin de l'opposabilité financière de nos conventions collectives et accords collectifs d'entreprise dans tout le secteur médico-social, cet article est scélérat vis-à-vis des collègues et de leur travail. Notre syndicat départemental vous a informé immédiatement, et nous avons adressé une lettre pétition à l'ensemble des parlementaires (députés-és, sénateurs-rices d'Ille et Vilaine), certains nous ayant répondu si opposé tout comme nous. De même nous avons alerté certaines associations employeurs, notamment l'Arass. Le SDAS FO 35 reste totalement engagé pour exiger l'abrogation des Ordonnances Macron et des Lois El Khomry Rebsamant et Tourraine.

D'autres atteintes graves à l'encontre des professionnels de notre secteur se profilent, c'est pourquoi notre organisation syndicale salue également l'appel unitaire national public privé FO CGT CFDT UNSA CFTC et s'inscrit totalement dans la construction de la grève générale des EHPAD et de l'Aide à Domicile du Mardi 30 Janvier prochain

Notre organisation syndicale s'indigne contre l'insuffisance des effectifs et des moyens sous dimensionnés allant à l'encontre des besoins de la population âgée et/ou handicapée, la réforme que nous combattons, de la tarification introduite par la Loi Vieillesse dite «ASV» va inévitablement ajouter de la peine à la peine et se traduire par des suppressions massives de postes, aggravant des conditions de travail déjà au bord de la rupture, engendrant une perte de sens de la relation, faute de temps pouvant être consacré dignement à nos aînés.

Cette loi s'inscrit dans la logique des enveloppes fermées, c'est-à-dire de mener et d'accentuer des politiques d'austérité meurtrières et suicidaires socialement, économiquement et humainement à l'encontre des plus fragiles et des plus démunis : malades, handicapés, personnes âgées, sans ressources.

Indigne et caricatural ce dogme libéral affecte aussi l'Aide à Domicile, l'hôpital public, la psychiatrie de secteur, la protection de l'enfance, l'éducation spéciale mais aussi les ESAT, les EA, les SAVS et les GCMS.

C'est pourquoi le SDAS-FO 35 appelle l'ensemble des personnels salariés-ées de droit privé de ce département de nos secteurs sociales et médico-sociales à faire grève massivement pour obtenir satisfaction sur les revendications suivantes :

- Application immédiate par un plan massif de titularisation et/ou de CDIisation de nos collègues et la création d'emplois qualifiés pour atteindre l'objectif :
- Un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age
- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait de l'ensemble des décrets d'application
- -l'arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exiger par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés, titularisés, sécurisés et accédés aux formations professionnelles et qualifiantes de notre secteur.
- -l'augmentation générale des salaires et le maintien des statuts, conventions collectives et accords nationaux.

Nous avons l'honneur de vous informer de notre appel départemental à un mot d'ordre de grève générale illimitée à partir du Mardi 30 Janvier 2018 dès 0 heure et à manifester devant le siège de l'ARS.

Notre syndicat départemental n'accepte pas davantage le 49,3 de 2016 ni les ordonnances de 2017 qui, sur la forme, sont anti-démocratiques et sur le fond antisociales, attendu qu'elles s'attaquent à 100 ans de conquêtes sociales, au Code du Travail, aux Branches Professionnelles, aux Conventions Collectives et aux moyens des IRP Instances Représentatives du Personnel et aux Libertés Syndicales.

Notre organisation syndicale n'accepte pas plus l'institutionnalisation de l'état d'urgence car nous sommes attachés aux libertés publiques, à la liberté d'être et de comportement, à la liberté de conscience et d'opinion.

Nous appelons l'ensemble des salariées (és) de notre secteur social et médico-social à faire grève, cela concerne notamment les CCNT 51, 65, 66, le champ du handicap et de la protection de l'enfance, les missions locales, les cliniques privées non lucratives et les EPHAD, les ADMR, l'animation et la prévention spécialisée, l'ASE et les CHRS, les Chantiers d'insertion et les Régies de Quartier, les SAVS et les GESMS, les EA et les Ateliers d'Insertion, les SACAT et les ITEP, les IME et les IMPRO, les CMPP et les CAMSP, l'aide à domicile, les ESAT, les MECS et les SANT.

Nous exigeons également ::

- ✓ l'abrogation de la Loi Travail
- ✓ le retrait immédiat des ordonnances Macron Loi Travail 2 ;
- ✓ le maintien et l'amélioration de nos branches professionnelles ;
- ✓ le maintien et le renforcement du Code du Travail ;
- ✓ l'abrogation des Lois Rebsamen, Touraine et HPST ;
- ✓ le financement de l'ensemble de notre secteur social et médico-social à la hauteur des besoins de la population ;

- ✓ la sauvegarde et l'amélioration de nos Conventions Collectives ;
- ✓ l'arrêt immédiat des suppressions de postes (16 000) et de lits (22 000) à l'hôpital public et au CHGR ;
- ✓ l'abrogation de l'état d'urgence et le refus de sa constitutionnalisation ;
- ✓ l'arrêt des dénonciations des accords collectifs d'entreprises ARTT et autres accords respectant le principe de faveur et de hiérarchie des normes.

Ce mandat permanent de faire valoir en toutes circonstances les revendications est notre fil à plomb face aux gouvernements successifs et au patronat.

Escomptant la satisfaction de l'ensemble de ces revendications, soyez assuré d'ores et déjà de notre parfaite détermination et considération.

Jacques TALLEC
Secrétaire Départemental du SDAS FO